



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 64

Votants : 72 (dont 8 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N°19

OBJET :

FICT 2017-2020

14 EME
PROGRAMMATION

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL (à partir de la question n°4 A/), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET (de la question n°1 à la n°14 et à partir de la n°19) - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN (de la question n° à la n°1 à la n°4 C/) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE (de la question n°1 à la n°9 D/ et à partir de la n°12) – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 7 MARS 2019

Publiée ou notifiée

le : - 7 MARS 2019

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P BLANC à C. CATARD - A. DAUPHIN à A. CORNE - J. BLETTERY à Mme COULANGE - M. GUYOT à Mme E. CUISSET, MC. STEYER à G. MAQUIN - C. GRELET à JJ. MARMOL - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°4 D/) - C. POMMERAY à F. SKVOR Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme et MM. M. MORGAND par M. S. DELABRE (de la question n°1 à la n°8 et à partir de la n°9 C/) - F. BOFFETY par J. THOMARAT, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. I. DELUNEL – F. SZYPULA, Vice-Présidents.

M. B. BAYLAUCQ - M. CHARASSE - JM. BOUREL, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier n°6 du 4 avril 2013 portant création du FICT, et n°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

Vu le dispositif des contrats communaux d'aménagements de bourg instaurés par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

Vu la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de VVA aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5ème programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6ème programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7ème programmation du FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 8ème programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9ème programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10ème programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11ème programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12ème programmation du FICT 2017-2020, du 13 décembre 2018 relative à la 13ème programmation du FICT 2017-2020,

Vu le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

Vu la demande de subvention déposée par la commune de Serbannes au titre du FICT 2017-2020 concernant l'extension de la salle polyvalente,

Vu la demande d'annulation déposée par la commune de Nizerolles concernant l'attribution d'une subvention au titre du FICT 2017-2020, d'un montant de 9 728 euros, pour le renouvellement de l'éclairage public dans le bourg et les hameaux, au motif qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement qui ne peut être financée par le FICT,

Considérant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

Considérant la nécessité d'arrêter une 14ème liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération,

Communes	Intitulé du projet	FICT Communes / Vichy Communauté			
		Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
SERBANNES	Extension de la salle polyvalente	343 074 €	78 100 €	58 342 €	45 000 €
		TOTAL 14 ^{ème} PROGRAMMATION FICT : 45 000 €			

ANNULATION PARTIELLE DE LA 12 ^{ème} PROGRAMMATION					
NIZEROLLES	-Renouvellement de l'éclairage public dans le bourg et les hameaux –	74 469 €	69 276 €	14 682 €	9 728 €

Le FICT restant à Nizerolles après la 14^{ème} programmation : 24 410.25 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la 14^{ème} liste de projet d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus.
- D'annuler la subvention accordée, dans le cadre de la 12^{ème} programmation, à la commune de Nizerolles au titre du FICT (2017-2020) d'un montant de 9 728 euros pour le renouvellement de l'éclairage public dans le bourg et dans les hameaux, telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier, avec chaque commune concernée,
- dit que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2018 - chapitre 204.
- autorise M. le Président et le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 février 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric A GUIBÉRA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 19 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER
2019 - FICT 2017-2020 - 14EME PROGRAMMATION

.....
Date de décision: 28/02/2019

Date de réception de l'accusé 07/03/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28FEV2019__19

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190228-28FEV2019_19-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 19.pdf (99_DE-003-200071363-20190228-28FEV2019_19-DE-
1-1_1.pdf)